

GAZA : l'armée israélienne tue, l'inaction internationale aussi ! La France doit refuser l'inacceptable !

Médecins sans Frontières fait état de blessures « **inhabituelles et dévastatrices** » chez les blessés de Gaza, atteints par les tirs délibérés de l'armée israélienne lors des récentes « marches du retour ».

<https://www.msf.fr/actualites/les-os-ont-litteralement-ete-pulverises-thierry-chirurgien-msf-a-gaza>

Face à des manifestants non armés, l'État d'Israël viole toutes les conventions internationales et commettent des crimes de guerre.

De façon inventives, pleines de vie, les manifestants palestiniens de Gaza, sans arme, rappellent leurs droits fondamentaux, dont celui d'avoir une vie normale. Ils exigent la levée du blocus de Gaza et l'application du droit au retour des réfugiés palestiniens, rappel du droit international .

Face à eux, l'État d'Israël a très officiellement posté des snipers qui tirent pour tuer, estropier à vie : depuis le 30 mars, 40 tués et plus de 4500 blessés.

Rapporté à la population de la France, c'est l'équivalent de 1300 morts et 150.000 blessés...

Comment la France imagine-t-elle exercer la moindre autorité morale si elle laisse faire ? La France doit exiger l'arrêt immédiat de toute utilisation d'armes de guerre contre les manifestants désarmés, la levée immédiate du blocus de Gaza. Elle doit immédiatement prendre des sanctions contre l'État d'Israël, par l'arrêt immédiat de toute coopération militaire et la demande de suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

Ce sont nos propres valeurs qui sont en danger. Laisser faire, se contenter de condamnations verbales sans prendre de sanction, c'est accepter l'inacceptable. C'est accepter la loi de la jungle, et cette loi de la jungle n'a pas de frontière.

Plateforme44 pour la Palestine 21 Allée Baco 44000 NANTES
afpsnantes@wanadoo.fr - <https://www.facebook.com/AFPS44>

<https://plateforme-palestine.org/La-Marche-du-retour-a-Gaza-contexte-et-droit-international>

Publié par nos soins le 26 avril 2018 - ne pas jeter sur la voie publique